



lenteur et dette de la caf

Par **patrice5400**, le **30/04/2019** à **00:47**

Jonjour,

Je vous explique en gros mon affaire. Pôle-Emploi m'a radié pour 2 mois à cause d'un rdv manqué. Alors, pour avoir une petite rentrée d'argent pour payer mes factures, j'ai dû faire un dossier RSA en attendant (debut decembre). Entretemps, Pôle-Emploi m'a demandé d'écrire une lettre en expliquant pourquoi je ne suis pas venu au rdv. Après plus de 15 jours à attendre une reponse de Pôle-Emploi, ils m'ont remis en tant que demandeur d'emploi mais entretemp j'ai eu un versement de la CAF (RSA), alors je previens par mail la CAF comme quoi j'annule le RSA (j'ai gardé 1 mois le RSA sur mon compte bancaire). Ensuite Pôle-Emploi m'a de nouveau donné un rdv, je leur ai dit que je m'étais mis au RSA en attendant que je sois de nouveau comme "en recherche d'emploi". La conseillère de Pôle-Emploi m'a dit que ce n'est pas interdit de toucher 3 mois de RSA qui, d'apres la conseillère, c'est une des nouvelles loi XXX ..donc je ne me suis pas inquiété..... Après, je voyais que la CAF ne répondait pas aux mails que je leur ai envoyés en les prevenant qu'il ne fallait plus me verser le RSA. Suite à ces mails, ils me repondent juste au mois de fevrier que je n'avais pas le droit de toucher le RSA suite à mes mails et je leur dois 1.200 € environs (prime de Noël+ RSA). J'ai fait une démarche judiciaire mais, apparamment, j'étais en tort... donc je voudrais savoir s'il y a un autre recours pour éradiqué ma dette ? car je désespère et avec juste les 500 euro de l'ass, je ne pourrais pas rembourser..... ont'ils le droit de prelever sur l'ass de Pôle-Emploi ?

Merci.

Merci pour toutes reponses.

Par **Visiteur**, le **30/04/2019** à **06:16**

Bonjour

Oui, vous étiez en tort, n'importe quel service social aurait pu vous dire que c'était une erreur...Vous apportez une preuve supplémentaire que nous vivons avec un système qui manque de lien entre les services publics, qui est pour certains trop facile à berner et qui croulent...(vous parlez de lenteur)...sous le nombre de cas frauduleux.(Oui, tout le monde n'est pas aussi honnête que vous avec l'argent de nos impôts).

.Je ne peux vous répondre en terme d'effacement de dette, il faut faire appel à la clémence de

la CAF, en vous rendant sur place afin d'exposer votre cas les yeux dans les yeux avec un conseiller, à défaut, saisissez le médiateur.

Mais vous avez tout intérêt à trouver une solution pour éviter que l'on vous referme la porte au nez la prochaine fois que vous aurez recours aux services concernés.